

APPENDICE «END-10»

MÉMOIRE À L'INTENTION DU COMITÉ PERMANENT CONCERNANT LE RÉGIMENT CANADIEN AÉROPORTÉ

1. Le transfert du régiment canadien aéroporté de la base d'Edmonton à Petawawa/Ottawa découle d'une des nombreuses décisions qui ont été prises à la suite de la révision de la structure de défense.
2. Dans cette révision nous avons déterminé quelles devraient être les forces militaires « minimales » nécessaires pour répondre à nos besoins de défense. Nous nous sommes rendu compte que la position de nos forces terrestres présentait des lacunes sur le plan de l'organisation et de la répartition géographique.
3. Le déploiement des Forces au Canada en temps de paix doit refléter sa mission première en temps de paix qui est celle d'aider les autorités civiles et de prêter main forte en cas de conflit civil.
4. Il a été décidé de regrouper les quatre principales formations de l'armée au Canada en trois éléments. Selon l'évaluation militaire, les forces terrestres minimales nécessaires pour répondre aux obligations en temps de paix devaient être constituées de deux brigades (une stationnée dans l'Ouest du Canada et une autre dans l'Est) épaulées par une formation tactique d'intervention rapide aérotransportable/aéroportée stationnée dans le centre démographique du pays, ce qui explique la décision de déplacer le régiment canadien aéroporté de la base d'Edmonton à Petawawa/Ottawa.
5. Le déplacement du régiment aéroporté ne modifiera pas son rôle qui consistera toujours à :

« Assurer un déploiement rapide des forces aéroportées pour participer aux opérations de soutien à la sécurité nationale et au maintien de la paix dans le monde. »

Par ailleurs, et contrairement à certaines réactions dont ont fait écho les médias, il n'entre pas dans l'intention des Forces canadiennes de diminuer les effectifs ou de dissoudre le régiment. Au contraire, ce dernier sera renforcé par un troisième commando aéroporté.

6. Les coûts de redéploiement du régiment aéroporté seront tenus au minimum. Par exemple, le stock de matériel disponible à la base de Petawawa sera utilisé au maximum, seul l'équipement technique essentiel étant censé être transféré d'Edmonton à Petawawa. Les prévisions en matière de dépense portant directement sur le déménagement du régiment se présentent comme suit :

a. <u>Capital</u>	
Construction légère (y compris les maquettes-grandeur destinées à l'entraînement)	300 K
b. <u>Budget de fonctionnement et d'entretien (prévision globale)</u>	
Mouvement de personnel non prévu au programme	1,250 K
Déplacement de matériel	400 K
	\$1,950 K